

NOM : ..... Prénom : .....

Date de Naissance : ..... Classe : .....ème.....

Adresse : .....

N° de Téléphone : .....

Courriel .....

Cochez la ou les activité(s) sportive(s) choisie(s) :

*Pour le Tennis de Table, choisissez un seul créneau (soit le lundi, soit le mardi)*

Tennis de Table	Tennis de Table	Natation	Badminton	Volley-Ball	Danse
Lundi 12h50-14h	Mardi 12h50-14h	Mercredi	Mercredi	Jeudi 12h50-14h	Vendredi 12h50-14h

**Montant de la cotisation (chèque à l'ordre de « AS Chavagnes ») :**

Pour l'inscription à 1 activité : 32 euros.

Pour l'inscription à 2 activités : 48 euros.

En cas d'inscriptions de plusieurs enfants d'une même famille, le montant est de 24 euros par enfant, par activité.

**Le bulletin d'inscription, le recueil de consentement complétés et signés des parents et de l'élève ; et le chèque sont à rendre au bureau EPS à partir du vendredi 6 septembre (nombre de places limité).****TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE****Les entraînements débuteront à partir du 30 septembre.**

Pour les activités de l'AS Externat, les inscriptions sont le mardi 17 septembre.

Les modalités d'inscription sont sur le bulletin (téléchargeable sur le site internet/accessible à Chavagnes ).

***Règlement de l'Association sportive.***

- Le règlement intérieur de l'établissement est valable en AS.
- Une attitude citoyenne, respectueuse et assidue est attendue tant aux entraînements qu'en compétition.
- Un appel est fait en début de séance attestant la participation effective des élèves mais attention il n'est pas du ressort des enseignants de signaler chaque absence aux parents.
- Il est souhaitable que l'élève pour une absence prévue prévienne le professeur responsable de l'activité.
- En raison des compétitions, des modifications du calendrier peuvent avoir lieu.
- Des photos peuvent être prises lors des compétitions et des séances pour la plaquette de l'établissement ou le site internet. L'inscription à l'AS engage donc obligatoirement ce droit à l'image.
- L'enseignant est responsable des élèves licenciés au cours des horaires déclarés des activités.
- En cas de non respect des règles ou des consignes de sécurité énoncées, l'enseignant peut à tout moment exclure temporairement ou définitivement l'élève de l'AS.

Signature de l'élève :

Signature des parents :